

COMMUNIQUE DE PRESSE N°03 DU CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME RELATIF A LA RECRUESCENCE DES CAS DE GROSSESSES EN COURS DE SCOLAIRTE SUR LA PERIODE ALLANT DE SEPTEMBRE 2023 A MAI 2024

Abidjan, le 04 juin 2024, le Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH) a documenté 4137 (quatre mille cent trente-sept) cas de grossesse en cours de scolarité, sur la période allant de septembre 2023 à mai 2024. Soit une augmentation de l'ordre de 15,30% comparativement au nombre de cas sur la même période pendant l'année scolaire 2022- 2023.

Les chiffres les plus élevés ont été enregistrés dans les régions de la Nawa avec 409 cas, du Tonpki 408 cas, Poro 254 cas, Gontougo 253 cas, Hambol 238, Agneby-Tiassa 201, Indénié Djuablin 198, Grands Ponts 181, et 160 dans le Cavally.

Le CNDH note que les grossesses en cours de scolarité, obstacles majeurs à la poursuite de la scolarité de ces jeunes filles, impactent négativement leur intégrité physique et psychologique ainsi que leur vie au niveau social, culturel et économique. Les faits ci-dessous énumérés illustrent cette situation :

- Mademoiselle K.D, élève en classe de CM2, âgée de 14 ans, est décédée, le mardi 21 mai 2024, après un avortement clandestin suite à une grossesse dont l'auteur s'avère être le Directeur de l'école primaire publique Stade de Hiré;
- Mademoiselle Y.D, élève de 16 ans, élève en classe de 3ème dans un collège d'enseignement secondaire privé à Duekoué, a donné naissance à un petit garçon pendant la composition de Physique-Chimie le lundi 27 mai 2024, à Dabou ;
- Mademoiselle C.A, élève au Lycée Tiapani est devenue mère au cours de l'examen du Bepc.

Le CNDH invite les autorités compétentes à poursuivre leurs efforts pour la protection des droits des jeunes filles scolarisées et en appelle, une fois encore, au sens de la responsabilité des parents dans l'éducation de leurs enfants.

Pour le Conseil
La Présidente



Namizata SANGARE